

DECISION DU DIRECTEUR DU CENTRE DE SERUMS & VACCINS N°SP/54/23 DU 02 MAI 2023 PORTANT APPEL A CANDIDATURE INTERNE AU POSTE DU CHEF DE SERVICE EQUIPEMENT & PATRIMOINE IMMOBILIER

Le Directeur de l'Institut Pasteur du Maroc ;

- Vu le Dahir n° 1-58-008 en date du 24 février 1958 portant statut général de la Fonction Publique tel qu'il a été modifié ou complété ;
- Vu le Décret royal n° 176-66 du 14 Rabia I 1387 (23 Juin 1967) relatif au Centre des sérums et Vaccins tel qu'il a été complété notamment par le décret Royal n° 687-67 du 26 Chaâbane 1387 (29 Novembre 1967) portant approbation de la convention passée entre le Gouvernement Marocain et l'Institut Pasteur de Paris, concernant l'Institut Pasteur du Maroc;
- Vu le Décret n° 2.11.681 en date du 28 Hijja 1432 (25 novembre 2011) relatif aux procédures de nomination aux postes de responsabilité ;
- Vu la circulaire du chef de Gouvernement n° 7/2013 du 29/04/2013, relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu la décision relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité à l'IPM telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration du 3 mars 2015 ;
- Vu le statut du personnel du centre de sérums & vaccins (IPM) ;
- Vu la décision fixant l'organisation de l'Institut Pasteur du Maroc en date du 22 Octobre 2012.

Décide

Article Premier :

Le Directeur du Centre de Sérums & Vaccins (IPM) lance un appel à candidature interne pour pourvoir le poste de : **Chef de Service Equipement & Patrimoine Immobilier du centre de Sérums & Vaccins.**

Article 2 :

Cet appel à candidature est ouvert aux candidats intéressés remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine;
- Personnel titulaire classé au moins dans le grade d'administrateur de 2ème grade ou ingénieur d'Etat ou dans un des grades ayant un arrangement indiciaire assimilé ;
- Détenir un diplôme donnant accès au moins grade d'administrateur 3ème grade ou grade assimilé ;
- Maîtriser la réglementation applicable dans un établissement public en matière de Gestion de l'Equipement, et du Patrimoine immobilier;
- Avoir, au moins, deux (02) ans de service effectif en tant que titulaire.

Article 3 :

Le titulaire de ce poste a pour missions suivantes :

- Assurer la gestion administrative de service d'équipement & patrimoine immobilier ;
- La supervision, le suivi et la gestion des opérations liées à la gestion du patrimoine immobilier du Centre.

- La supervision, le suivi et la gestion des opérations liées à la gestion de l'équipement du centre (technique et non technique), incluant les moyens de mobilité.

Article 4 :

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une Demande de candidature adressée au Directeur du Centre ;
- Le curriculum vitae [CV) indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- Le plan d'action et la méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir ;
- Les documents justifiant la situation administrative de l'intéressé.

Article 5 :

Les dossiers de candidature dûment constitués sous pli fermé doivent être déposés, contre récépissé, en **cinq (05) exemplaires**, plus **une copie sous format électronique** au bureau d'ordre du centre de sérums & vaccins (IPM), (1, Place Louis Pasteur 20360 Casablanca), au plus tard **le 19 mai 2023 à 16H30**.

Article 6 :

Une commission de sélection sera désignée pour effectuer des entretiens avec les candidats remplissant les conditions sus mentionnées. L'épreuve de l'entretien consiste en un exposé de 20 mn fait par le candidat sur le plan d'action et la méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste de Chef de Service Equipement & Patrimoine Immobilier du centre. Cet exposé donne lieu à un entretien avec les membres de la commission de sélection. La commission évalue les capacités du candidat à assurer les missions dévolues au poste.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à l'IPM au plus tard le vendredi 19 mai 2023 à 16h 30.

Pr. MAAROUFI Abderrahmane
Directeur de l'Institut
Pasteur du Maroc